

RÉSOLUTION
2021-011

**EMBAUCHE DE LYNE ARGUIN COMME SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
ADJOINTE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 22 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 29 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Joseph-André Roy, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Lyne Arguin à titre de secrétaire-trésorière adjointe, à compter du 23 août 2021 jusqu'au 2 septembre 2022, au salaire de 20 \$ de l'heure, selon les modalités prévues au contrat 2021-08-19 – *contrat de travail de Lyne Arguin - secrétaire-trésorière adjointe*;

D'AUTORISER madame Vanessa Ruest-Vignola, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer ledit contrat au nom de la municipalité.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-130-00-140.

Sylvie Piérard
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président